

Charte d'éthique



Version 2018-08

Depuis plus de 50 ans, l'identité de Nuclétudes s'est construite sur un haut niveau d'exigence éthique. Le respect de ces principes est solidement ancré dans notre culture et s'inscrit pleinement dans chacune de nos valeurs : compétence, collaboration, confiance et satisfaction client.

Le savoir-faire et les compétences de nos collaborateurs constituent la principale richesse de Nuclétudes. Le respect d'autrui, l'encouragement de nos talents et l'ouverture au dialogue et à la diversité sont des vertus indispensables au développement de notre société. Ce développement ne saurait exister sans l'attention permanente à la santé et à la sécurité de nos employés, thèmes qui sont de la plus haute importance pour nous.

Entreprise partenaire de l'Etat dans un domaine stratégique pour la Défense, nous comprenons l'importance et la nécessité de respecter les règles de discrétion et de confidentialité inhérentes à notre activité. La protection des informations et de nos actifs est au cœur de nos préoccupations.

La satisfaction de nos clients étant un objectif prioritaire, Nuclétudes conduit ses activités avec intégrité et nous adoptons un comportement irréprochable dans la relation avec nos clients, partenaires et sous-traitants ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes de Nuclétudes. Nos collaborateurs ont à cœur de livrer des produits et des études avec la qualité et la sécurité requises par nos clients.

Nous avons conscience de nos responsabilités en matière d'environnement envers la communauté mondiale. Nous ne transigeons pas avec la sécurité liée à nos activités et tenons compte de la dimension environnementale dans les choix que nous faisons.

Nous partageons la responsabilité collective de respecter, promouvoir et appliquer les principes établis dans notre charte d'éthique.

Mon engagement et celui des collaborateurs de Nuclétudes est total.

Véronique Kayser

Charte d'éthique Nuclétudes

1. PROTÉGER LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS.....	4
1.1. PROTÉGER LES ACTIFS.....	4
1.2. MAINTENIR L'EXACTITUDE DES DOCUMENTS DE GESTION.....	4
1.3. PROTÉGER LES INFORMATIONS DES TIERS.....	4
1.4. NEGOCIER DES TITRES.....	5
1.5. GERER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....	5
2. ECOUTER NOS COLLABORATEURS.....	5
2.1. RESPECTER AUTRUI.....	5
2.2. DEVELOPPER NOS TALENTS.....	5
2.3. PROMOUVOIR LA DIVERSITE.....	6
2.4. ENCOURAGER UN DIALOGUE OUVERT.....	6
2.5. ASSURER L'HYGIENE ET LA SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL.....	6
2.6. PROTÉGER LES DONNEES PERSONNELLES.....	6
3. METTRE EN OEUVRE UNE PRATIQUE ETHIQUE DES AFFAIRES.....	7
3.1. TOLERANCE ZERO EN MATIERE DE CORRUPTION.....	7
3.2. CADEAUX ET INVITATIONS.....	7
3.3. IDENTIFIER ET GERER LES CONFLITS D'INTERETS.....	7
3.4. EXERCER UNE CONCURRENCE LOYALE.....	7
3.5. RESPECTER NOS CLIENTS.....	8
3.6. NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITE ET LA SECURITE DES PRODUITS.....	8
3.7. RESPECTER LES REGLEMENTATIONS DE CONTROLE DES EXPORTATIONS.....	8
3.8. RESPECTER LES REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE DEFENSE.....	8
3.9. COOPERER AVEC LES AUTORITES.....	9
3.10. TRAITER LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS EQUITABLEMENT.....	9
3.11. ETABLIR DES NORMES D'ETHIQUE A L'ECHELLE GLOBALE.....	9
3.12. MAINTENIR DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC NOS ACTIONNAIRES.....	9
3.13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, (ECO-EFFICACITE- DEVELOPPEMENT DURABLE).....	10

1. PROTÉGER LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS

Il est de notre devoir de protéger les actifs corporels et incorporels de Nuclétudes, de ses clients et de ses partenaires. Nous devons nous assurer qu'aucun de ces actifs n'est dérobé, endommagé, utilisé ou détruit de manière inappropriée. Nous devons par ailleurs être conscients de nos responsabilités lorsque nous accédons, utilisons, modifions, sauvegardons ou communiquons l'un des actifs de notre société.

1.1. PROTÉGER LES ACTIFS

La protection de nos collaborateurs, biens, informations, compétences et savoir-faire est essentielle pour construire la confiance et maintenir notre compétitivité.

Nous traitons tous les biens qui nous sont confiés de manière professionnelle, sûre, éthique, légale, productive et à des fins professionnelles.

Les informations et le savoir-faire constituent des atouts majeurs de Nuclétudes, et nous les protégeons en conséquence. L'accès aux informations confidentielles est strictement régulé sur la base du « besoin d'en connaître ». Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à des collègues ou à des tiers officiellement habilités et qui les sollicitent à des fins professionnelles légitimes, ou lorsqu'elles sont requises par la loi.

Nous sommes invités à développer des solutions innovantes pour nos produits, services et modèles commerciaux. Nous nous assurons en permanence que nous sécurisons et protégeons la propriété intellectuelle de Nuclétudes, et évitons d'enfreindre sciemment les droits de propriété intellectuelle de tiers.

1.2. MAINTENIR L'EXACTITUDE DES DOCUMENTS DE GESTION

Nos parties prenantes, ainsi que les organismes gouvernementaux de régulation, se fient à la précision et l'exactitude des informations contenues dans nos documents. Nous veillons donc à ce que les informations que nous communiquons soient précises, récentes, complètes, correctes et compréhensibles.

Lorsque nous établissons nos documents financiers, nous respectons les procédures de contrôle interne mises en place par Nuclétudes. Nous nous abstenons de créer ou de participer à la création de documents susceptibles de tromper les lecteurs ou de masquer une quelconque activité illicite.

Nous gérons, puis détruisons les documents de Nuclétudes conformément aux délais et procédures de conservation des dossiers.

1.3. PROTÉGER LES INFORMATIONS DES TIERS

Nos clients, fournisseurs et autres partenaires nous confient souvent des informations exclusives et confidentielles concernant leurs activités. En tant que partenaire digne de confiance, nous devons traiter les informations des tiers conformément à leurs conditions de confidentialité et dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables.

L'accès aux informations classées par les gouvernements exige des autorisations spécifiques en fonction de leur niveau de sensibilité. Tout échange ou toute transmission d'informations ou de matériel classifié doit être strictement conforme au processus de sécurité applicable. Tout incident ou utilisation abusive réelle ou présumée doit être signalée immédiatement à l'Officier de Sécurité.

1.4. NEGOCIER DES TITRES

Nous ne communiquons pas d'informations susceptibles d'influer sur la valeur du cours des actions des actionnaires d'ArianeGroup tant que celles-ci n'ont pas été communiquées au public.

Conformément aux lois régissant le délit d'initié, nous ne sommes pas autorisés à acheter ou céder des actions d'une société lorsque nous sommes en possession d'informations internes ou privilégiées sur ladite société. De même, nous ne communiquons pas d'informations internes ou privilégiées à des tiers, y compris à nos collègues, aux membres de notre famille et à nos amis.

1.5. GERER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La réputation de Nuclétudes est un atout extrêmement important. Il est donc crucial de promouvoir et protéger notre image. Cet enjeu est d'autant plus important que notre image peut impacter celle de nos clients, partenaires et actionnaires. Nous devons garantir l'exactitude des informations que nous diffusons auprès du public.

Seules les personnes désignées peuvent répondre aux demandes d'informations formelles venant de l'extérieur, en particulier des médias.

Les employés de Nuclétudes ne sont pas autorisés à communiquer des informations ou à s'impliquer dans des activités de réseaux sociaux pour le compte de Nuclétudes. La participation de Nuclétudes à des réseaux sociaux, et, plus généralement, la communication externe de Nuclétudes est gérée par la Direction Générale.

Les activités sponsorisées par Nuclétudes s'alignent sur nos orientations stratégiques et nos normes éthiques, et doivent toujours être transparentes et dûment consignées.

2. ECOUTER NOS COLLABORATEURS

Nos relations de travail reposent sur le respect, l'honnêteté et la loyauté. Nous encourageons l'innovation et l'engagement des employés et sommes déterminés à maintenir des principes élevés en matière de qualité, de santé et de sécurité. Nous encourageons l'engagement continu et la responsabilisation des employés à tous les niveaux et favorisons un climat de confiance entre les équipes.

2.1. RESPECTER AUTRUI

Nous considérons que le respect total des droits des collaborateurs crée un environnement de travail collaboratif et de confiance propice à l'innovation, élément clé de notre compétitivité.

Nous respectons la dignité et la vie privée de chaque collaborateur. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sur le lieu de travail, qu'il soit de nature physique, visuelle ou verbale.

2.2. DEVELOPPER NOS TALENTS

En plaçant l'excellence au centre de nos préoccupations, nous visons à attirer et fidéliser les meilleurs talents. Nous encourageons l'engagement continu des collaborateurs à tous les niveaux de la société.

Le recrutement et l'avancement professionnel de nos collaborateurs reposent sur leur potentiel, leurs performances et leur comportement.

2.3. PROMOUVOIR LA DIVERSITE

Nous considérons la diversité culturelle comme l'un de nos atouts. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination relative à la diversité d'origines: genres, religions, opinions politiques, orientations sexuelles, origines sociales, âges, caractères physiques et mentaux...

2.4. ENCOURAGER UN DIALOGUE OUVERT

Nous encourageons un dialogue ouvert fondé sur la confiance avec nos collaborateurs. Nos collaborateurs sont vivement encouragés à communiquer ouvertement, à discuter et à exprimer toutes questions ou préoccupations, tandis que leurs responsables hiérarchiques sont encouragés à être à l'écoute et à faire preuve de réactivité.

Nous sommes déterminés à protéger les lanceurs d'alerte. Aucune forme de représailles ou tentative de représailles, directe ou indirecte, à l'encontre d'un collaborateur qui s'exprime de bonne foi, n'est tolérée.

2.5. ASSURER L'HYGIENE ET LA SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La santé et la sécurité de nos employés sont de la plus grande importance pour nous. Nous nous engageons donc à respecter les normes en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sur le lieu de travail et dans le cadre de toutes nos activités.

Nos collaborateurs sont informés qu'ils ont le devoir de signaler toute situation à risque ou tout incident à leur responsable hiérarchique, au responsable en matière de sécurité santé environnement ou à l'instance représentative en charge de la santé et de la sécurité au travail ou, selon la nature du risque, à la Personne en Charge de la Radioprotection.

2.6. PROTEGER LES DONNEES PERSONNELLES

Nuclétudes est amenée à recueillir, traiter et utiliser les données personnelles de ses collaborateurs et partenaires pour mener à bien ses activités opérationnelles. Dans ce cadre, nous sommes tenus de nous conformer à toutes les obligations qui nous incombent concernant le recueil, le traitement et l'utilisation des données personnelles. Nous respectons et protégeons la vie privée de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires.

3. METTRE EN OEUVRE UNE PRATIQUE ETHIQUE DES AFFAIRES

Nuclétudes entend mettre en œuvre une pratique irréprochable des affaires. Notre approche est basée sur le respect du client et de la chaîne de sous-traitants, sur la volonté d'être un compétiteur loyal et un acteur responsable sur le plan environnemental et social.

3.1. TOLERANCE ZERO EN MATIERE DE CORRUPTION

Notre solide réputation d'intégrité constitue l'un de nos actifs les plus précieux et pourrait être compromise par une seule faute éthique commise par l'un de nos collaborateurs ou par un tiers. Aussi, considérons-nous la lutte contre la corruption comme un enjeu pour Nuclétudes.

Nous ne tolérons aucune pratique pouvant être assimilée à un acte de corruption. Nous nous abstenons d'offrir, tenter d'offrir, autoriser ou promettre tout type de pot-de-vin, paiement de facilitation ou rétro commission, à un agent public ou un organisme privé dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou un avantage indu. Au même titre, nous ne sollicitons ni n'acceptons en aucun cas de pot-de-vin ou de rétro commission de la part d'un agent public ou d'un organisme privé.

Par ailleurs, nous n'engageons jamais un tiers pour effectuer une quelconque action que nous ne pouvons pas entreprendre nous-mêmes de manière éthique ou légale.

Pour tout besoin, interrogation ou demande, nos collaborateurs sont invités à se tourner systématiquement vers notre Compliance Officer.

3.2. CADEAUX ET INVITATIONS

Les gestes commerciaux, tels que les cadeaux et invitations offerts à ou reçus de clients, de fournisseurs et autres partenaires commerciaux, doivent refléter des relations d'affaires normales. En aucun cas ils ne peuvent influencer, ou donner l'impression d'influencer une décision commerciale.

Le bon sens et la prudence sont toujours de mise dans ces situations. En cas de doute sur l'opportunité d'offrir ou d'accepter un cadeau particulier, nos collaborateurs doivent solliciter l'avis de notre Compliance Officer.

3.3. IDENTIFIER ET GERER LES CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de nos efforts visant à protéger la réputation de Nuclétudes et de nos actionnaires, nous évitons les situations où nos intérêts personnels interfèrent, ou peuvent sembler interférer avec notre capacité à remplir nos fonctions sans parti pris. Si nous ne pouvons pas éviter un conflit d'intérêts, nous en faisons part à notre responsable hiérarchique ainsi qu'au Compliance Officer.

Nous exerçons une vigilance toute particulière lors du recrutement de collaborateurs qui sont, ou ont été, des agents publics ou des fonctionnaires de l'État, dans le respect de la réglementation française en matière de déontologie des agents de l'État.

3.4. EXERCER UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons en une concurrence loyale et agissons conformément, excluant fermement tout accord,

comportement, échange ou divulgation d'informations commercialement sensibles concernant des concurrents, des clients ou des fournisseurs susceptibles de restreindre ou d'altérer la concurrence ou le commerce.

3.5. RESPECTER NOS CLIENTS

Nous nous engageons à traiter honnêtement et équitablement tous nos clients, quelle que soit la taille de leur entreprise, et à honorer nos engagements contractuels.

L'indépendance opérationnelle de Nuclétudes a été garantie par son actionnaire, preuve de notre stricte neutralité vis-à-vis des maîtres d'œuvre du domaine spatial et gage de préservation de la confidentialité de nos échanges commerciaux.

3.6. NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITE ET LA SECURITE DES PRODUITS

Nous n'acceptons aucune concession concernant la qualité ou la sécurité de nos produits. Le maintien de normes élevées de sécurité des produits est dans notre intérêt comme dans celui de nos clients et de l'industrie aérospatiale en général.

Nous respectons l'ensemble des règles et procédures relatives aux contrôles qualité qui régissent nos responsabilités.

La sécurité et la qualité des produits dépendent en grande partie des retours d'information. Nous signalons ainsi en toute transparence les anomalies ou écarts de processus, stoppons et résolvons tout problème lié à la qualité et la sécurité, puis proposons des mesures de prévention et d'amélioration adaptées.

Nuclétudes est certifiée ISO 9001.

3.7. RESPECTER LES REGLEMENTATIONS DE CONTROLE DES EXPORTATIONS

Nuclétudes achète et vend des biens, services et informations à l'étranger. Nous sommes détenteurs d'un savoir-faire critique, qui constitue notre actif principal et présente un intérêt stratégique pour nos clients, notamment pour l'État français au regard de la nature de nos activités. Par conséquent, nous sommes conscients de la nécessité de limiter notre exposition aux risques liés à nos activités d'importation et d'exportation.

Nous respectons les procédures de contrôle des exportations et veillons à être parfaitement en règle avec les réglementations en vigueur.

3.8. RESPECTER LES REGLEMENTATIONS EN MATIERE DE DEFENSE

Etant donnée la nature de notre cœur de métier, il est vital que nous respections strictement l'ensemble des règles et réglementations de sûreté internes et externes applicables en matière de Défense.

L'accès aux informations classifiées par les gouvernements exige des autorisations spécifiques. Tout échange ou transmission d'informations ou de matériel classifié doit être strictement conforme aux procédures de

sûreté applicables.

Tout incident ou utilisation abusive réelle ou présumée doit être immédiatement signalée à l'Officier de Sécurité et/ou à l'Officier de Sécurité des Systèmes d'Information.

3.9. COOPERER AVEC LES AUTORITES

Nous nous conformons à la législation française et coopérons en toute transparence avec les autorités compétentes et légitimes.

Toute enquête ou demande d'informations diligentée par un agent public doit être coordonnée avec la Direction Générale

Nuclétudes s'engage à collaborer étroitement avec les autorités publiques et à les informer en permanence, y compris au niveau local, afin de toujours assurer que ses activités, notamment nucléaires, ne présentent strictement aucun danger pour les populations et l'environnement.

3.10. TRAITER LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS EQUITABLEMENT

La contribution des fournisseurs constitue une part en croissance dans les prochaines années, de la valeur des produits de Nuclétudes et joue donc un rôle significatif dans la satisfaction du client. Nous nous engageons à établir des relations équitables avec nos fournisseurs et sous-traitants, et à renforcer les relations avec eux pour atteindre des objectifs mutuellement bénéfiques. Cette volonté implique de promouvoir l'échange des meilleures pratiques et de partager les synergies le cas échéant.

Nuclétudes veille à ce que les relations avec l'ensemble des fournisseurs soient gérées de manière équitable et conforme. Il est de notre devoir à tous de nous assurer que les différends avec les fournisseurs sont toujours résolus avec le plus grand professionnalisme, et que notre sélection de fournisseurs tient uniquement compte des intérêts de l'entreprise.

3.11. ETABLIR DES NORMES D'ETHIQUE A L'ECHELLE GLOBALE

Nous nous engageons à développer des processus et des politiques qui favorisent l'Ethique et la Compliance dans nos pratiques commerciales. Nous reconnaissons que le respect des normes établies dans la présente Charte est un processus dynamique et nous engageons à améliorer en permanence nos opérations.

Nous encourageons également l'adoption de normes d'Ethique et de Compliance dans l'entreprise étendue, en traitant uniquement avec des fournisseurs qui comprennent, partagent et adhèrent à nos normes d'éthique des affaires et respectent notre Charte Ethique Fournisseurs.

3.12. MAINTENIR DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC NOS ACTIONNAIRES

Nous entretenons un dialogue ouvert avec nos actionnaires, et échangeons des informations sur nos activités et nos objectifs dans un esprit de transparence, tout en garantissant la confidentialité des données de nos clients et de nos échanges commerciaux.

3.13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, (ECO-EFFICACITE- DEVELOPPEMENT DURABLE)

Nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe envers la communauté mondiale de protéger l'environnement.

De nos activités découlent des risques particuliers pour l'environnement. Aussi, nous engageons-nous à prendre toutes les mesures nécessaires pour neutraliser pleinement ces risques spécifiques. Il est vital que nous respections strictement l'ensemble des règles et réglementations applicables en matière de radio protection qui découlent de nos activités.

Au-delà de ces risques particuliers, la question environnementale est prise en compte dans l'ensemble de nos décisions, afin d'assurer notre nature éco-efficente.

Ainsi, nos choix relatifs à la gestion des infrastructures, à la gestion des déchets, jusqu'à la gestion du papier, prennent en compte la dimension environnementale.